

Paris, le **12 MAI 2023**

**Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement d'Anne-Sophie Goux en qualité de cheffe d'établissement du Lycée Louis Massignon à compter du 01/09/2022.*

**Décide :**

**Article 1er :** Anne-Sophie Goux est autorisée à signer le marché de fournitures et de livraisons d'ordinateurs portables, d'ipad et d'autres périphériques réseau avec les sociétés CONNECT IT et COSMOS, pour une durée de deux ans allant jusqu'au 25/03/2025. Le montant maximum H.T de 903 070 AED en monnaie locale avec contre-valeur de 230 915 € (taux de chancellerie 0.2557).

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

  
Olivier BROCHET